



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 8 décembre 2017

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Désignation d'agent(s) chargés de fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Madame la Présidente,

L'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 impose à l'autorité territoriale de procéder, après avis du CHSCT, à la désignation d'un ou plusieurs agents en charge d'assurer des fonctions d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Ceux-ci se voient remettre une lettre de mission transmise pour information au CHSCT.

A ce jour, il semblerait que notre Collectivité soit dépourvue de tels agents dont les fonctions sont pourtant essentielles au respect des règles en matière d'hygiène et sécurité, et ne respecte donc pas ces obligations pourtant très anciennes. Il convient à cet effet de souligner que les membres du CHSCT n'ont visiblement jamais été sollicités pour formuler un quelconque avis sur ce point au cours des dernières années.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les dispositions de l'article 5 dudit décret et de procéder à la désignation d'un ou plusieurs ACFI.

Dans le cas où la Collectivité aurait tout de même désigné un ou plusieurs ACFI par la passé, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer, le cas échéant, le ou les procès verbaux du ou des CHSCT correspondants ainsi que les lettres de mission du ou des ACFI et les procès verbaux du CHSCT au cours duquel ces lettres de missions ont été présentées pour avis.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

A blue ink signature of Christophe ODERMATT, written in a cursive style.

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire général
Syndicat Force Ouvrière
des personnels du Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR CEDEX

Dossier suivi par Hélène WURTH
Tél : 03 89 30 65 63

Colmar, le 8 JAN. 2016

Monsieur,

Vous avez formulé, par courrier daté du 8 décembre 2017, une demande sollicitant la désignation d'agents chargés de fonctions d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, conformément à l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985.

Sachez que la collectivité s'est rapprochée du Centre de Gestion de la Fonction Publique du département pour la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition d'un ACFI. Sa lettre de mission sera présentée lors d'un prochain CHSCT.

Je peux vous assurer que répondre aux obligations réglementaires dans ce domaine, est une préoccupation constante de notre collectivité.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET